

Communiqué de presse

Bordeaux, 2 mars 2026

Les Avocats du Barreau de Bordeaux se mobilisent pour la Journée Internationale des Droits des Femmes

À l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes, les avocats du Barreau de Bordeaux réaffirment leur engagement pour les droits des femmes en assurant des consultations juridiques gratuites sur le territoire de la Gironde ainsi que par téléphone.

Des permanences juridiques accessibles à toutes

Le vendredi 6 mars 2026, des avocats tiendront des consultations gratuites de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur rendez-vous, dans plusieurs communes de la Gironde :

- **Point-Justice du Tribunal Judiciaire** – 30 rue des Frères Bonie, **Bordeaux** (prise de rendez-vous au 05 47 33 91 17).
- **Point-Justice** – 84 avenue Charles de Gaulle, **La Teste de Buch**
- **Point-Justice** – Centre Administratif – 260 boulevard de la République, **Andernos-les-Bains**
- **Point-Justice de l'Université Bordeaux Montaigne** – 19 Esplanade des Antilles, **Pessac**
- **Point-Justice de Créon** – 32 Rue Amaury de Craon, **Créon**
- **Point-Justice de Saint-Médard-en-Jalles** – 9 Route de Saint-Aubin, **Saint-Médard-en-Jalles**
- **CIDFF de Bordeaux** – 99 Rue Goya, **Bordeaux**
- **CIDFF de Cenon** – 5 rue Stéphane Mallarmé, **Cenon**
- **CIDFF Point Info Femmes** – Niveau 2 du **Centre commercial Mériadeck, Bordeaux**

Une permanence téléphonique sera également accessible, **le jeudi 5 mars et le vendredi 6 mars 2026**, de **9h à 18h** au **05 24 99 39 76**, permettant à celles qui ne peuvent se déplacer d'obtenir des conseils juridiques dans tous les domaines (droit du travail, droit social, droit des affaires, droit de la famille...).

Une conférence sur les femmes et l'emploi à la Maison de l'Avocat

Le Barreau de Bordeaux et le Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde vous invitent à la conférence « **Femmes et emploi : entre progrès et inégalités** », le jeudi 5 mars 2026, de



17h30 à 19h00, à la Maison de l'Avocat (entrée gratuite, dans la limite des places disponibles).

La conférence sera ouverte par Madame Marie Tastet, Vice-Bâtonnière du Barreau de Bordeaux.

Modératrice : Madame Emmanuelle Perreux, Présidente du CDAD de la Gironde et du Tribunal Judiciaire de Bordeaux.

Intervenants :

- Madame Laetitia Dautel, Présidente du Tribunal Judiciaire de Libourne, Référente égalité-diversité,
- Madame Julie Jezequel, Chargée de mission "Lutte contre les discriminations" au Pôle Régional Défenseur des droits,
- Madame Karine Santamaria, Fondatrice de Bâtifemmes,
- Maître Arnaud Pilloix, avocat au Barreau de Bordeaux, Membre du Conseil de l'Ordre et de la Commission égalité et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS).

Un engagement permanent pour les victimes

Le Barreau de Bordeaux rappelle également l'existence du numéro d'appel d'urgence **AVA - Aide Victime Avocat**, disponible 24h/24 et 7j/7, avec 250 avocats formés pour répondre aux besoins des victimes en urgence au : 06 84 63 80 34.

Parce que la défense des droits des femmes ne se limite pas à une journée, les avocats du Barreau de Bordeaux restent mobilisés toute l'année pour accompagner, conseiller et défendre celles qui en ont besoin.



Une défense pour chaque victime.
06 84 63 80 34
250 avocats à votre écoute, 24h/24 - 7j/7

À propos du Barreau de Bordeaux

5ème Barreau de France, le Barreau de Bordeaux rassemble 2 200 avocats intervenant dans tous les domaines juridiques. Acteur engagé du service public de la justice, il garantit l'accès au droit grâce à ses 80 permanences juridiques et accompagne les entreprises à chaque étape de leur parcours.

Il couvre le plus grand territoire d'un barreau en France métropolitaine, représentant plus d'un million de justiciables. Résolument tourné vers l'innovation, le Barreau de Bordeaux développe des solutions en médiation et arbitrage, affirmant ainsi son rôle clé dans la promotion d'une justice accessible et adaptée à tous.

